



De quoi est-ce que j'ai besoin pour travailler en toute sécurité ?



Il faut avoir les documents suivants :

1

✓ Carte d'identité

- Elle est délivrée après le permis de séjour et est demandée au bureau d'état civil de votre municipalité.

✓ Diplôme de fin d'études secondaires "Licenza media"

- Les cours du CPIA (école pour les adultes) permettent d'obtenir un certificat de fin d'études secondaires après un examen final.
- Vous pouvez le demander au secrétariat de l'école que vous avez fréquentée.

✓ Déclaration de disponibilité pour le travail (DID)

- Il est traité par le Centre pour l'emploi (CPI)
- Si vous êtes mineur, vous devez vous rendre au CPI avec votre tuteur.

✓ Code fiscal

- Il est demandé et traité par l'"Agenzia delle Entrate".
- Il est également intégré dans la "tessera sanitaria".

2

Vous devez avoir au moins 16 ans

✓ Permis de séjour en cours de validité

Si vous avez *moins* de 16 ans, vous pouvez commencer une formation pour vous préparer au monde du travail.

Si vous n'avez pas le permis, vous pouvez utiliser :

- Réception de la demande de protection internationale (Modello C3)
- Notification de la Commission territoriale avec le résultat du status.

3

Apprendre la langue italienne



Pas obligatoire, mais très important pour mieux comprendre ce qui se passe autour de vous.

Pour obtenir plus d'informations, scannez les codes Q-R ci-dessous



Documents utiles en Italie



Permis de séjour



Orientation professionnelle



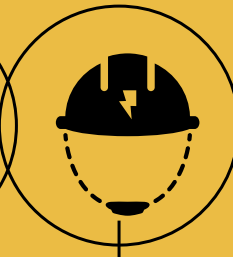
QUELS SONT VOS DROITS AU TRAVAIL ?



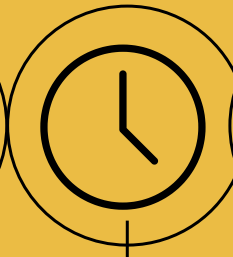
Vous avez le droit d'être protégé par un **CONTRAT DE TRAVAIL**, un accord écrit et signé entre vous et votre employeur régissant votre relation de travail.



Vous avez droit à une rémunération proportionnelle à la quantité et au type de travail effectué.



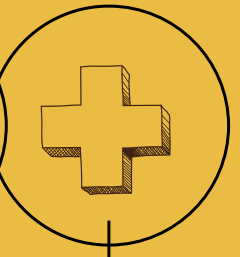
L'employeur doit veiller à votre santé physique et mentale



Les heures de travail régulières ne peuvent dépasser 40 heures par semaine.



REPOS HEBDO MAIRE
vous avez droit à au moins un jour de congé par semaine



Selon votre contrat, vous avez droit à des:
- jours de congé payés
- jours de congé maladie payés (en montrant le certificat médical)



Vous risquez de recevoir de FAUSSE offres d'emploi :



- S'ils vous ont dit de ne parler à personne de l'emploi proposé.
- Si on vous propose un emploi par téléphone mais vous ne pouvez pas appeler le numéro.
- Si on vous propose un emploi avec un salaire bien supérieur à la moyenne.
- Si l'offre d'emploi n'indique pas le nom de l'entreprise
- S'il vous a été demandé de remettre vos documents originaux ou d'envoyer des photos et/ou des vidéos personnelles.

ATTENTION au travail illégal !

Sans contrat régulier, vous n'avez aucune protection ni garantie en tant que travailleur. Elle est souvent synonyme d'**EXPLOITATION**, de violation des droits et pourrait être **DANGEREUX** pour vous



Services d'orientation professionnelle (recherchez ceux qui sont les plus proches de votre ville) :

Centre pour l'emploi (CPI): orientation et conseil, promotion des stages, bureau des jeunes.

Agences pour l'emploi APL : orientation et accompagnement dans la recherche d'emploi, bilan de compétences, activation des apprentissages.

Syndicats (CGIL, CISL, UIL) :
Protection des travailleurs

Conseils juridiques, droits de citoyenneté, pratiques de sécurité sociale (chômage, primes, accidents)

Sites utiles pour la recherche d'emploi:
Indeed, Infojobs, Cliclavoro

Numéros utiles gratuits et en plusieurs langues

800290290

Vous êtes dans une situation d'exploitation. On vous oblige à travailler contre votre gré

800901010

UNAR – Vous êtes victime de discrimination et ne bénéficiez pas d'égalité de traitement.

800199100

SOS caporalato
Dénoncer une situation d'exploitation dans l'agriculture